

Règlement concours photo

Dans le cadre de l'opération « Le Printemps au Naturel », l'Echevinat de l'Environnement de l'Administration Communale de Mont-de-l'Enclus organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs, à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1. Thème du concours

Les photos auront pour thème « Papillons de chez nous et Biodiversité »

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne de plus de 12 ans. La participation est gratuite.

3. Durée du concours

Le concours est ouvert du 15 mai au 1^{er} juillet 2023.

4. Modalités de participation

Chaque participant pourra soumettre 3 photos à l'adresse suivante duquesne.v@montdelenclus.be. Celles-ci ne pourront être retouchées.

5. Jury du concours et critères de sélection

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Il sera composé de 5 membres. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats de façon anonyme. Les photographies seront jugées sur différents critères pondérés :

- pertinence du sujet
- l'originalité
- couleurs

6. Remise de prix

Les prix seront attribués aux 3 premiers clichés ayant recueillis les scores les plus élevés. La cérémonie de remise de prix se fera lors des fêtes de septembre 2023.

7. Droits d'auteur

La participation au concours entraîne la cession des droits d'auteur au bénéfice de l'Administration Communale. Les photos pourront faire l'objet de différentes publicités.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél

Mail.....

Date de naissance.....

Je soussigné(e).....

-souhaite participer au concours photo organisé par l'Administration Communale dans la cadre de l'opération « Le Printemps au Naturel », jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

-déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions

-autorise la Commune de Mont-de-l'Enclus à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition

Signature du candidat